

CONTRIBUTION ECRITE DU DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME

Les quatre priorités départementales que sont, l'emploi, les solidarités, l'aménagement du territoire et l'égalité d'accès à l'éducation, à la culture, au sport et aux loisirs, permettront de décliner des actions fortes de réponse aux enjeux déterminés dans les contrats.

Sur ces axes, le Département pourra formaliser son intervention de façon complémentaire :

- par le versement de subventions à des porteurs de projets proposant des actions entrant dans le cadre de dispositifs départementaux existants,
- par la mobilisation de moyens matériels et humains sur les quartiers,
- par l'octroi d'aides individuelles aux habitants des quartiers en difficulté.

Toutefois, les interventions du Département seront susceptibles d'évoluer en fonction des éventuelles modifications de son périmètre de compétences.

1) Soutenir le développement de l'économie locale et favoriser l'accès à l'emploi

Favoriser l'économie et l'insertion

La politique départementale en faveur de l'économie et de l'emploi durable se décline en cohérence avec le cœur de compétences du Département que sont les solidarités et en complémentarité d'autres acteurs institutionnels.

Elle vise à concentrer les aides sur les territoires et les publics les plus fragilisés et à croiser entrepreneuriat et démarches d'insertion. Par cette action majeure sur les quartiers politique de la Ville, le Département s'engagera sur un domaine essentiel.

Les avances remboursables et prêts d'honneur aux entreprises, les subventions versées aux communes, EPCI, chambres consulaires, Sociétés d'Économie Mixte et aux entreprises, les aides à l'immobilier d'entreprise, à l'emploi insertion, à l'insertion professionnelle, seront autant d'outils mobilisés sur les quartiers en fonction de leurs besoins.

Face aux nouvelles formes de précarité et d'exclusion, le Département a mis en place une politique de développement des liens sociaux et d'inclusion. L'intervention du Département s'articule autour de 5 grands axes que sont :

- l'accès aux droits,
- la promotion du développement social durable,
- la formation et l'accompagnement vers et dans l'emploi,
- l'insertion par l'activité économique,

- l'inclusion des jeunes.

C'est ainsi que dans le cadre du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (adopté en janvier 2013 et décliné au niveau régional et départemental en novembre 2013), du Pacte Territorial pour l'Insertion et l'inclusion sociale 2014-2020 et du Programme Départemental d'Insertion et d'inclusion sociale 2014-2016, le Département matérialisera ses interventions. Elles se traduiront par l'accompagnement des publics assuré par les professionnels du secteur sanitaire et social et le versement d'aides directes aux structures partenaires ainsi que par des appels à projets pour développer l'offre d'insertion.

Le Département s'engage notamment à :

- soutenir les bénéficiaires du RSA créateurs de leur emploi,
- soutenir les bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants en difficulté,
- soutenir les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI),
- assurer le développement de clauses d'insertion dans ses marchés de travaux,
- accompagner les bénéficiaires de RSA proches de l'emploi,
- aides les contrats uniques d'insertions et les contrats initiative emploi (CUI-CIE)

Mobiliser le Fonds Social Européen

En complément des fonds propres du Département, la collectivité, sur la période 2014-2020, s'est positionnée pour la gestion d'une subvention globale de crédits FSE, à hauteur de 26,26 M€.

Le Département mobilise une partie de ces fonds dans le cadre d'un appel à projets en cours, dédié à l'insertion et l'inclusion sociale des habitants des quartiers « politique de la ville ». Ce soutien aux porteurs de projets sur les territoires concernés complètera l'action départementale déjà valorisée dans les politiques mises en place, notamment pour renforcer les parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics qui en sont très éloignés, mobiliser les employeurs et les entreprises dans les parcours d'insertion et développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire.

Les actions soutenues permettront un accompagnement renforcé et individualisé des demandeurs d'emploi et personnes inactives dans le cadre de parcours intégrés d'accès à l'emploi combinant des actions à vocation d'insertion professionnelle et des actions d'inclusion sociale.

2) Favoriser la cohésion sociale

Développer une politique de soutien aux jeunes et aux familles

Le Département mobilisera ses actions en faveur de l'enfance et de la famille afin d'offrir de bonnes conditions de vie, de développement et d'éducation, de prévenir les facteurs de risque (dont le cumul accroît les difficultés éducatives) et de garantir l'accompagnement et la prise en charge de qualité. Ainsi, en matière d'action éducative, préventive et protectrice, le Département occupe un rôle pivot. Il interviendra, au titre de sa politique d'accueil de la petite enfance et de soutien à la parentalité, par des subventions d'investissement (crèches, haltes garderies et accueils de loisirs et garderies périscolaires) et de fonctionnement (organismes portant des actions parentalité, accueils de loisirs, centres de vacances).

Le Département affirme par ailleurs sa collaboration avec les villes et les services de prévention spécialisée dans le cadre de conventions tripartites afin de favoriser un dispositif de prévention spécialisée visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion, la promotion sociale des jeunes et des familles dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale.

Garantir l'autonomie des personnes âgées et/ou handicapées

Le Département s'est doté d'un Schéma de l'autonomie dont les orientations guideront l'action en faveur des personnes handicapées et/ou âgées. Une attention particulière sera portée à l'accompagnement du vieillissement des populations permettant, s'il est souhaité, un maintien dans son environnement de la personne. Le Département poursuivra la mobilisation de fonds dédiés, par des dotations de fonctionnement versées aux SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) et SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés), ainsi que par des prestations individuelles (APA, Hébergement, APCH...)

Assurer un accès équitable aux services et aux aides départementales

Le Département veille par ailleurs à assurer la proximité, la qualité et la réactivité de son accompagnement social et des services rendus aux habitants de la Seine-Maritime à travers un réseau dense de centres médico-sociaux (CMS), dont plus d'un quart intervient sur les quartiers de la Politique de Ville (QPV).

Ces CMS permettent aux habitants des QPV d'avoir accès gratuitement aux professionnels sociaux et médicaux (médecin, sage-femme, puéricultrice, travailleur social...) situés à proximité de chez eux.

Le Département sera attentif à l'accès équitable des habitants des quartiers prioritaires au droit ou aides départementales (Revenu de Solidarité Active RSA, Allocation personnalisée d'autonomie APA, Fonds de Solidarité Logement FSL...).en faveur en poursuivant ses actions de conseil et d'information pour les rendre les plus accessibles possibles. Une évaluation sera mise en place en ce sens

3) Promouvoir l'égalité d'accès à l'éducation, à la culture, aux sports et aux loisirs

Le Département soutient les actions en faveur de la citoyenneté et de l'accès au droit, à travers son appui au fonctionnement et aux actions ponctuelles de structures œuvrant dans les domaines de la lutte contre les discriminations et la promotion de la citoyenneté, et à travers sa participation au groupement d'intérêt public du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de Seine Maritime.

En lien avec ses compétences principales, la collectivité conduit une politique forte en direction des collégiens favorisant ainsi la réussite éducative. Sur le volet investissement, le Département assure la maîtrise d'ouvrage de gros travaux inscrits dans des programmations annuelles. En fonctionnement, le Département apporte annuellement à chaque collège une dotation globale, ainsi qu'une dotation spécifique couvrant les actions menées au titre du Contrat de Réussite Éducative (CRED).

Le CRED est centré sur trois thématiques principales (culture et culture scientifique, citoyenneté, environnement et développement durable), et comporte deux axes :

- Les activités éducatives : les parcours proposés par le Département sont présentés aux équipes pédagogiques dans le Guide des Parcours Éducatifs pour les collégiens ; les parcours à l'initiative des collèges (relevant des mêmes domaines), ainsi que la prise en charge de parcours linguistiques, de projets à caractère sportif et activités liées à la découverte des métiers.
- L'accompagnement scolaire qui permet aux établissements de mettre en place des actions proposées aux élèves repérés par les équipes pédagogiques comme présentant des besoins particuliers et encadrées par des intervenants recrutés par le Chef d'établissement.

Parallèlement, l'intervention du Département en faveur de la jeunesse est déployée par le biais des compétences légales et extra-légales. Ce sont plus de 50 dispositifs que le Département mobilise en faveur de la jeunesse autour de deux axes principaux :

- encourager l'accès des jeunes à l'autonomie par le soutien à l'insertion éducative, sociale et professionnelle.
- favoriser la citoyenneté par le soutien à l'engagement, aux loisirs et aux associations qui les accompagnent.

Les interventions Départementales sur les territoires sont actuellement de quatre ordres :

- aides individuelles en faveur de jeunes comme l'aide à la formation générale BAFA et BAFD
- soutien financier aux associations relevant du champ de la jeunesse et de l'éducation populaire par le biais de subventions ou d'appels à projets
- implication en faveur du service civique avec la mise en place du dispositif Citoyens76
- animation du réseau local avec notamment l'organisation des rencontres jeunesse permettant une valorisation des projets des jeunes

4) Assurer un aménagement équilibré du territoire et une mixité sociale de l'habitat.

Le Département, à travers le pilotage conjoint avec l'État du Plan Départemental de l'Habitat (PDH), du futur Plan Départemental d'action pour le logement et l'Hébergement des personnes défavorisées (PDALHD) et en partenariat avec les EPCI ayant un Programme local de l'habitat et les communes, souhaite contribuer aux enjeux de mixité sociale et de lutte contre la précarité sur les territoires politique de la ville.

Ces politiques s'expriment notamment au travers de plusieurs dispositifs et actions :

- Le Fonds de Solidarité Logement, compétence obligatoire du Département qui permet d'accompagner les ménages prioritaires dans leur parcours résidentiels pour accéder à un logement adapté à ses ressources et ses besoins ou de s'y maintenir par l'attribution d'aides exceptionnelles, et par des accompagnements spécifiques pour les publics en grande difficulté.
- La lutte contre la précarité énergétique en développant des actions spécifiques éducatives et en proposant un fonds « travaux locatifs » pour encourager les ménages dans la maîtrise de leurs consommations et des dépenses qui en découlent.
- La participation à la mise en œuvre du droit au logement des publics prioritaires, notamment pour l'accès au contingent de logements réservés par le préfet et en veillant à favoriser la mixité sociale et l'équilibre du peuplement dans le cadre d'un travail partenarial.
- La prévention des expulsions.
- La lutte contre l'habitat dégradé, dont les copropriétés, à travers l'animation des comités locaux d'habitat dégradé et en proposant des aides aux propriétaires très modestes et aux logements conventionnés privés pour encourager la réalisation de travaux.
- L'attribution d'aides financières pour la construction ou l'amélioration des logements pour les publics les plus en difficultés (résidences sociales, PLAI « adaptés ») et l'animation des foyers jeunes travailleurs et le soutien à la construction notamment de logements PLAI et PLUS à travers la garantie des emprunts.
- La gouvernance d'Habitat 76, qui avec 28 000 logements environ représente plus de 20% de l'offre de logements sociaux sur le Département.

Ces politiques seront déclinées dans les contrats ainsi que les engagements partenariaux avec l'ANRU en faveur des opérations de restructuration de grands quartiers sociaux.

Le Département veillera par ailleurs à ce que les axes transversaux que sont l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre les discriminations soient déclinés dans l'ensemble de ses interventions.